



**DECISION PORTANT CLASSEMENT SANS SUITE DU LOT 3
« NETTOYAGE DE LA CALE » DE L'ACCORD CADRE
« ENTRETIEN DU PORT DE CADILLAC SUR GARONNE »**

DECISION N°2023/81

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU les articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT le marché à procédure adaptée lancé le 6 juin pour l'attribution d'un accord cadre relatif à l'entretien du port de Cadillac-sur-Garonne

CONSIDERANT que pour le lot 3 « nettoyage de la cale » une seule offre a été reçue présentée par la société ACI les chantiers du fleuve pour un montant de 89 992 euros TTC sur la durée totale du marché

CONSIDERANT la possibilité pour la communauté de communes de réaliser les prestations pour un coût moins élevé, notamment en utilisant d'autres techniques et en faisant réaliser les travaux par ses agents ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DECLARER SANS SUITE le lot 3 « nettoyage de la cale » de l'accord cadre n°2023M10 « entretien du port de Cadillac-sur-Garonne » pour motif financier, la communauté de communes ayant la possibilité de réaliser les prestations pour un coût moins élevé en utilisant d'autres techniques et en faisant réaliser les travaux par ses agents.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

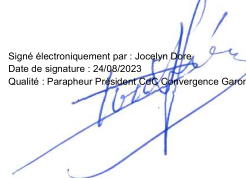
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,

Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 24/08/2023
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

MISE EN LIGNE LE : 29/08/2023